

COMMUNIQUÉ

BUDGET AUSTÈRE À VAL-MORIN - LES DÉPENSES SOUS CONTRÔLE AVEC UNE AUGMENTATION LÉGÈREMENT SOUS L'INFLATION À 1,3 %.

Val-Morin a adopté mardi soir un budget d'austérité pour l'année 2016. Selon le maire Guy Drouin, «comme par les années passées, nous devons continuer dans cette voie afin de permettre à la municipalité de quelque 2 700 contribuables de se rapprocher graduellement du taux de taxation des municipalités voisines.»

Le budget prévoit des dépenses de 5 M\$, soit une augmentation de 1,3 % par rapport à 2015. À ce total, il faut ajouter un montant de 1,4M\$ pour le remboursement de la dette à long terme (1,2 M\$ en 2015). Les revenus totaux devraient quant à eux augmenter de 1,2 % pour atteindre 6,4M\$ en 2016.

Le maire a fait remarquer que le service de la dette draine environ 28 \$ sur chaque 100 \$ de revenus. «Dans cette situation, a-t-il précisé, nous n'avons réellement pas le choix de maintenir notre politique d'austérité.»

Globalement, les revenus de taxes augmenteront d'environ 2,9 % afin de permettre le remboursement du capital sur les emprunts contractés. À titre d'exemple, une propriété de 200 000 \$ non raccordée au réseau d'aqueduc verra son compte de taxes augmenter de 46 \$ ou 2,2%. Les propriétaires d'immeubles raccordés au réseau d'aqueduc subiront une augmentation de 66\$ ou 2,9%. Cette hausse additionnelle pour ces contribuables est imputable aux nombreuses réparations des entrées d'eau qui gèlent périodiquement. Le tarif applicable au service d'égout et la taxe applicable à la collecte des ordures et des matières recyclables restent les mêmes.

Au niveau des travaux d'infrastructures, Val-Morin prévoit réaliser des travaux de pavage sur le chemin du Lac-La Salle et sur la rue Morin. Pour la 3^e Avenue, on prévoit inviter les citoyens de ce secteur à une consultation en février 2016. Les coûts de mise à niveau de l'aqueduc et du pavage de cette avenue seront alors présentés avant de procéder à un règlement d'emprunt. «Nous tiendrons compte de l'avis des citoyens», a ajouté M. Drouin.

Les études reliées au projet de raccordement du système d'égout sanitaire du village à la station d'épuration de Val-David ainsi que la construction d'un égout collecteur en provenance du Centre de ski Belle-Neige se poursuivront cette année. Ces deux projets n'auront pas d'incidences financières en 2016, précise le maire.

Enfin, une étude pour résoudre la problématique de la gestion des eaux usées du Domaine Val-Morin viendra statuer sur la construction d'une petite station d'épuration ou d'un égout collecteur. Ces travaux sont admissibles à une aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) volet 2 – Réalisation de travaux. Les montants de cette aide gouvernementale devraient être annoncés au cours des prochains mois.

En lien avec ces travaux d'infrastructures, le Conseil municipal établira sa programmation des travaux prévus au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec

2014-2018 (TECQ). Cette programmation permettra de répartir sur quatre ans le financement de ces ouvrages pour un montant totalisant plus de 1 M\$.

Val-Morin estime qu'une combinaison judicieuse de ces deux programmes d'aide financière (TECQ, PRIMEAU) devrait entraîner une réduction significative du recours à l'emprunt pour ne pas alourdir indûment le fardeau financier de la municipalité.

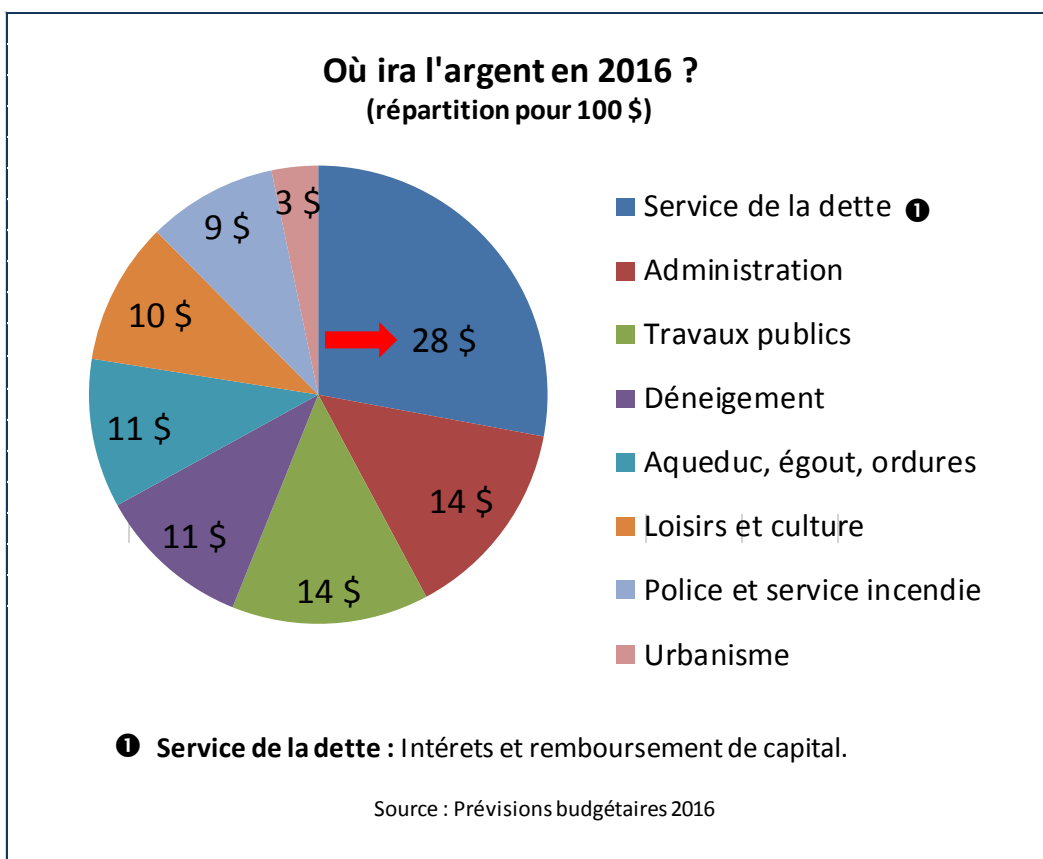
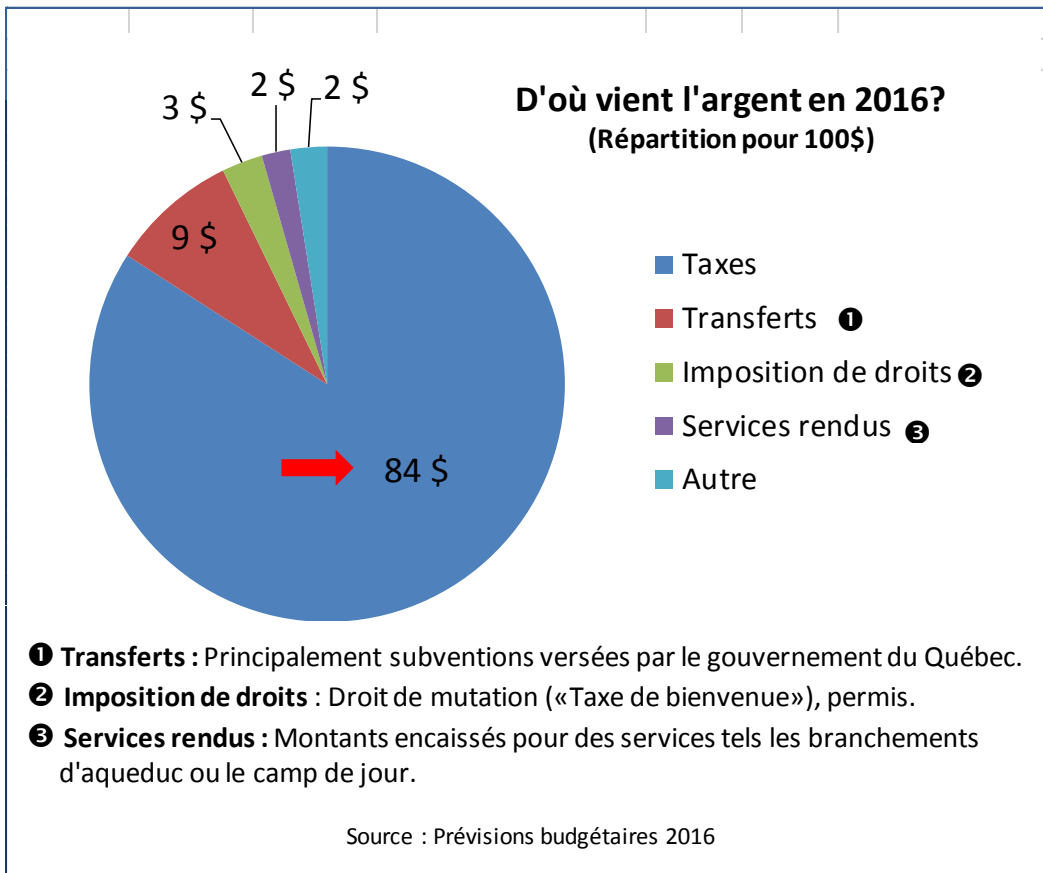
Au chapitre des loisirs, tout sera mis en œuvre pour ouvrir la plage municipale du Lac Raymond à l'été 2016. Un comité consultatif de la qualité des eaux de la rivière du Nord et du lac Raymond (CCQ) a été mis en place avec le concours d'ABRINORD : il fera le suivi de la qualité des eaux de baignade. Ce comité proposera également une politique de gestion de barrage du bassin versant de la rivière du Nord afin de mieux contrôler les inondations printanières.

Le maire Drouin souligne que l'année 2016 verra aussi l'adoption d'un plan de développement à long terme de la municipalité. «Nous adopterons également une politique sur l'environnement et sur la revitalisation du noyau villageois, incluant la mise en place de la Place du village, tout juste à côté du Théâtre du Marais», a-t-il conclu.

M. Drouin, ainsi que les membres du conseil, ont profité de cette dernière assemblée de l'année 2015 pour souhaiter à tous les contribuables leurs meilleurs vœux pour la prochaine année.

-30-

Impact du budget 2016 sur une résidence de 200 000 \$	Augmentation globale du compte de taxes	Variation 2015/2016
sans service	46,38 \$	2,20%
avec aqueduc municipal	66,69 \$	2,85%
avec aqueduc et égout municipal	66,69 \$	2,55%



Budget comparatif 2016-2015

REVENUS	2016	2015	Écart	
Taxes	5 341 049	5 190 786	150 263	2,9%
Paiements tenant lieu de taxes	37 200	48 230	-11 030	-22,9%
Transferts	551 084	589 189	-38 105	-6,5%
Services rendus	123 505	125 943	-2 438	-1,9%
Impositions de droits	176 500	180 300	-3 800	-2,1%
Amendes et pénalités	20 000	19 500	500	2,6%
Intérêts	80 000	80 100	-100	-0,1%
Autres revenus	20 700	40 700	-20 000	-49,1%
Revenus totaux	6 350 038	6 274 748	75 290	1,2%
DÉPENSES				
Administration générale	851 478	860 164	-8 686	-1,0%
Sécurité publique	586 508	590 712	-4 204	-0,7%
Transport	1 590 455	1 545 675	44 780	2,9%
Hygiène du milieu	674 845	593 068	81 777	13,8%
Santé et bien-être	4 000	5 000	-1 000	-20,0%
Aménagement, urbanisme et développement	206 347	203 682	2 665	1,3%
Loisirs et culture	645 491	626 504	18 987	3,0%
Frais de financement	410 454	483 286	-72 832	-15,1%
Dépenses totales	4 969 578	4 908 091	61 487	1,3%
fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales	1 380 460	1 366 657	13 803	
CONCILIATION À DES FINS FISCALES				
Remboursement de la dette à long terme	1 362 066	1 214 966	147 100	12,1%
Activités d'investissement	0	58 600	-58 600	-100,0%
Excédent de fonctionnement non affecté	0	-37 480	37 480	-100,0%
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	18 394	130 571	-112 177	-85,9%
Conciliation à des fins fiscales tota	1 380 460	1 366 657	13 803	1,0%
EXCÉDENT (DÉFICIT) DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE À DES FINS FISCALES	0	0	0	

Sommaire de l'impact du budget 2016

- Voici un tableau comparatif illustrant les augmentations des différents taux de taxes.

		Taux 2016	Taux 2015	Écart
2.	La			
	Taux de la taxe foncière générale incluant la dette générale et la Sûreté du Québec			
	Résidences	0.9520	0.9276	0.0244
	Commerces	1.2874	1.2454	0.0420
	Terrains vagues desservis	1.5643	1.5075	0.0568

- taxe pour le ramassage des ordures et des matières recyclables est maintenue à **192 \$**.
- La taxe pour le service d'aqueduc est augmentée de 27 \$, elle passe donc de 138 \$ à **165 \$**. Toutefois le remboursement de la dette reliée à l'aqueduc diminue de 6.69 \$. Donc impact net de 20.31\$ pour ce service.
 - La taxe pour le service du réseau d'égout est maintenue à **275 \$**.
 - Voici un tableau illustrant la comparaison de deux comptes de taxes pour une résidence dont la valeur se situe à 200 000\$.

Évaluation	200 000 \$		Résidence sans services		Écart
	2015		2016		
	taux	montant	taux	montant	
Taxe foncière	0,5859	1 171,80 \$	0,6184	1 236,80 \$	65,00 \$
Dette générale	0,2134	426,80 \$	0,2101	420,20 \$	-6,60 \$
Police	0,0838	167,60 \$	0,0781	156,20 \$	-11,40 \$
MRC des Laurentides	0,0445	89,00 \$	0,0454	90,80 \$	1,80 \$
Tarification parc régional	44,98 \$	44,98 \$	42,9300	42,93 \$	-2,05 \$
Tarification environnement	0,00 \$	0,00 \$	0,0000	0,00 \$	0,00 \$
Tarif chambre de suppression	14,77 \$	14,77 \$	14,4000	14,40 \$	-0,37 \$
Ordures et recyclage	192,00 \$	192,00 \$	192,0000	192,00 \$	0,00 \$
Total	0,9276	2 106,95 \$	0,9520	2 153,33 \$	46,38 \$

Évaluation	200 000 \$		Résidence branchée au réseau d'aqueduc		Écart
	2015		2016		
	taux	montant	taux	montant	
Taxe foncière	0,5859	1 171,80 \$	0,6184	1 236,80 \$	65,00 \$
Dette générale	0,2134	426,80 \$	0,2101	420,20 \$	-6,60 \$
Police	0,0838	167,60 \$	0,0781	156,20 \$	-11,40 \$
MRC des Laurentides	0,0445	89,00 \$	0,0454	90,80 \$	1,80 \$
Règl. 492, 507, 511 aqueduc	93,26 \$	93,26 \$	86,57 \$	86,57 \$	-6,69 \$
Eau	138,00 \$	138,00 \$	165,00 \$	165,00 \$	27,00 \$
Tarification parc régional	44,98 \$	44,98 \$	42,93 \$	42,93 \$	-2,05 \$
Tarification environnement	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Tarif chambre de suppression	14,77 \$	14,77 \$	14,40 \$	14,40 \$	-0,37 \$
Ordures et recyclage	192,00 \$	192,00 \$	192,00 \$	192,00 \$	0,00 \$
Total	0,9276	2 338,21 \$	0,9520	2 404,90 \$	66,69 \$